

FICHE D'IDENTITE

- Réf : 2377224 stg
- Classement : **SNDGCT** 212367
- **ELEMENTS DE RECHERCHE :**
DGS ou Directeurs Généraux de Services : toutes citations
- **SITE :** Agora Vox (www.agoravox.fr)
- Référence de la page : http://www.agoravox.fr/article.php3?id_article=28330

EXTRAIT DE CITATION

Police municipale : le choix des armes, le choix des rôles

par Céline Ertalif (IP:xxx.x00.177.98) le 28 août 2007 à 00H07



Bonjour,

Cet article a un goût de corporatisme que je n'apprécie guère et les commentaires de SIPM n'arrange rien de ce point de vue.

Cependant, les récriminations faites contre l'usage des ASVP sont tout à fait pertinentes. Il y a des régions de France où l'on ne sait même pas ce qu'est un ASVP, il y en a d'autres où ils pullulent. Le climat méditerranéen est propice à la surabondance alors que l'air iodé de l'Atlantique leur réussit moins, par exemple. Et quand je parle climat, il s'agit de social, de politique et hélas de clientélisme aussi.

Je voudrais d'abord dire que si je suis d'accord sur le principe défendu dans l'article de Wieceinstlilimarleen selon lequel la police municipale n'est pas faite pour la lutte contre la délinquance, pour des raisons de droit très bien précisées, il ne faut pas croire que les polices municipales ne sont pour autant que des étables pour les gros boeufs. Dans ma commune, le gardien de police doit être apte à faire face aux conflits de voisinage (qui pour être bénins sont souvent complexes en droit), il doit connaître les règles d'urbanisme, bien entendu la police de la route, la règlementation funéraire par dessus le marché, sans oublier la règlementation de la publicité. J'en oublie sûrement. Et franchement, le rapport compétence rémunération n'est pas en faveur des municipaux, c'est le moins qu'on puisse dire quand on compare nos agents à ceux de la gendarmerie (et si l'on comparait aux gardiens de la paix, ce serait à peu près pareil).

Le problème central des questions posées par la police municipale tient d'abord aux faux-semblants de l'égalité républicaine. Nous avons tous le même code général des collectivités territoriales, sauf que les problèmes de concurrence entre police municipale et police nationale ne se pose que dans une petite partie du territoire: quelques centaines de communes urbaines. Et là, on trouve d'abord des situations très différentes dans les choix politiques des élus, dans le niveau des problèmes réels de sécurité également, et finalement un code qui s'appuie sur un principe général de "libre administration". Dans ce cadre, le problème de la répartition des compétences est une réalité concrète évidente, mais le code général des collectivités territoriales l'ignore.

Moi aussi, je souhaite une clarification. Et je souhaite aussi rester la patronne hiérarchique de la police municipale, malgré la pression récurrente des syndicats de police municipale d'ignorer la hiérarchie territoriale. La position légale des *Directeurs Généraux* des *Services* est déjà insuffisante forte en matière de gestion du personnel, pas besoin d'en remettre une louche. Mon métier est de rendre compte à des élus qui ne sont pas des professionnels, c'est un exercice assez particulier, ni les polices municipales ni les élus ne devraient trop s'y risquer.

DESCRIPTION DU SITE PAR L'ARGUS DE LA PRESSE

Site d'actualité généraliste traitant de sujets variés : politique, société, culture et loisirs, économie,

NOTATION DU SITE PAR L'ARGUS DE LA PRESSE

NOTATION GÉNÉRALE



RICHESSSE DU CONTENU



infos locales et internationales... Ce site propose également aux internautes de réagir à l'actualité.

QUALITÉ RÉDACTIONNELLE	X	X	X		
QUALITÉ GRAPHIQUE	X	X	X		
FRÉQUENCE DES MISES À JOUR	X	X	X	X	X

L'appréciation que réalise l'Argus de la Presse sur les sites qu'elle sélectionne privilégie avant tout l'information. La richesse du contenu s'apparente donc à une richesse éditoriale régulièrement renouvelée.

■ CONTACTS RELEVÉS SUR LE SITE :

Coordonnées

formulaire de contact:

http://www.agoravox.fr/article.php3?id_article=320